MARCILLY LE CHATEL **2023-014**
Circulation

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

REÇU LE
24 FEV. 2023
SOUS-PREFECTURE
DE MONTBRISON

Le Maire de MARCILLY LE CHATEL

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le titre premier relatif à la Police Municipale (article L 2213-1 à 6),

-Vu l'article 25 de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

-Vu le Code de la Route,

-Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié portant instruction générale sur la signalisation routière,

-Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 1ère à 8ème partie) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977,

-Considérant la demande de travaux « route de Montverdun » pendant une période de 30 jours à compter du 6 mars 2023 afin de réaliser les travaux de tranchée et pose de coffret pour un branchement ENEDIS par la société EGPT Réseaux – 805 rue Jacqueline Auriol- ZI les murons - 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON.

ARRETE

Article 1 : La circulation sera alternée et le stationnement interdit «route de Montverdun» pendant une période de 30 jours à compter du 6 mars 2023 afin de réaliser les travaux de création de branchement ENEDIS.

Article 2 : Le présent arrêté prendra effet dès la mise en place des panneaux réglementaires par l'entreprise.

Article 3 : Toute infraction aux dispositions d'un présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage en Mairie de Marcilly le Châtel et sur les lieux des travaux.

Article 5 : La copie du présent arrêté sera transmise à :
La Société EGPT Réseaux
Monsieur Le Sous-Préfet de Montbrison.
Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Boën.
Loire Forez Agglomération- M. Jérôme Venet

Fait à Marcilly Le Châtel le 21 février 2023.

Le Maire
Thierry GOUBY

MAIRIE DE MARCILLY-LE-CHATEL
LOIRE